



Pour "réussir" la réforme des rythmes scolaires, tous derrière F. Durovray ?

Réforme des rythmes, une remise en perspective.

En 2008, l'UMP a réduit le temps d'enseignement devant les élèves de 27 à 24 heures pour instaurer une aide personnalisée en petit groupe dispensée par les enseignants, mais a dans le même temps supprimé des postes d'enseignants RASED, enseignants spécialisés dans la difficulté scolaire. Mesurons l'ampleur d'une telle décision : on a ôté sur toute la scolarité maternelle et élémentaire 1/8 du temps scolaire à l'enfant, c'est à dire plus d' 1 an d'apprentissage. De fait, les programmes scolaires sont devenus plus denses, pénalisant les élèves les moins familiers avec les apprentissages scolaires.

Le gouvernement Ayrault n'est pas revenu sur cette réduction horaire. Réintroduire les trois heures supprimées, dans le cadre de l'éducation nationale, aurait permis aux enseignants de réinvestir les pratiques pédagogiques*, clés pour déconstruire les mécanismes de l'échec

scolaire*, car on sait aujourd'hui que tous les enfants sont capables d'apprendre.*

Au contraire de cela, la réforme Peillon a prévu un ré-étalement des 24H de cours sur 9 demi journées (cours 5 matinées et 4 après-midi) pour faire "mieux coïncider les temps d'éveil de l'enfant et les horaires d'enseignement" en laissant croire que ceci participerait de la lutte contre l'échec scolaire. Il a adjoint trois heures d'activités périscolaires (AP) à répartir d'une façon homogène sur la semaine. Ces trois heures sont à la charge des municipalités.

Ce transfert** vers les municipalités va amplifier les inégalités territoriales et en focalisant le débat sur le périscolaire, la réforme nous a éloigné de la question primordiale : comment redonner du temps à l'école et aux enseignants pour s'attaquer aux mécanismes de l'échec scolaire [quelques 150 000 enfants quittent l'école sans diplôme chaque année].

Récemment, l'assouplissement de la réforme par le nouveau ministre B. Hamon, ouvre la possibilité dans un cadre expérimental de regrouper les

trois heures d'activités périscolaires sur une même demi-journée.

Trois heures d'activités périscolaires ne peuvent remplacer trois heures d'enseignement. Si les activités périscolaires peuvent compléter les apprentissages scolaires, il y a entre eux la même différence qu'entre mélanger les ingrédients pour faire un gâteau et savoir, que si on veut faire un gâteau plus grand, il faut respecter les règles de proportionnalité.

De fait, quelque soit la mise en œuvre choisie, les enfants ont perdu plus d'une année d'enseignement depuis cette réduction horaire et ce sont naturellement les enfants déjà en difficulté qui en pâtissent le plus.

Le Front de Gauche continuera de plaider pour une remise à plat de cette réforme. **Une véritable refondation de l'école doit donner plus de temps à l'école.** ■

* Comprendre l'échec scolaire. Elèves en difficultés et dispositifs pédagogiques Stéphane Bonnelly, Editions La dispute.

** le coût de la réforme est évalué à 2 milliards d'euros (**non compensé par l'Etat**) selon l'association des maires de France.

Les rythmes, les jours de pollutions



D'autres infos sur www.lafeuillero.org

- Le lycée Rosa Parks de Montgeron en grève pour une dotation horaire 2014 au niveau des besoins.
- Pourquoi nous nous élevons contre la suppression des aides municipales facultatives aux parents d'enfants délinquants annoncée par François Durovray.

Tirer l'application de la réforme vers le haut

1. Donner un véritable contenu aux activités périscolaires (AP), et ne pas se contenter de garderie.

La réforme Peillon prévoyait d'étaler les trois heures d'AP sur les quatre jours, 45 mn par jour, interprétant d'une façon assez dogmatique la notion de régularité et continuité mis en avant par certains chronobiologistes alors même qu'avec ce décret nous sommes très loin des bouleversements proposés par ces chercheurs**. Mais plusieurs problèmes pratiques se sont fait jour :

- Cette durée ne permet pas de commencer une activité sérieuse avec un groupe d'enfants, surtout que les taux minimum d'encadrement des activités périscolaires ont récemment été abaissés de 14 enfants par animateur à 18 (pour les enfants au dessus de 6 ans), de 10 à 14 pour les plus petits.

- Un créneau court ne permet pas de quitter l'enceinte scolaire. Les enseignants dans leur majorité ne souhaitent pas non plus voir les AP se dérouler dans leur salle de classe (déplacement du mobilier / les

petits associent un comportement au lieu qu'ils fréquentent. Or, on ne leur demande pas le même comportement en AP et pendant le temps scolaire.)

- Par ailleurs le recrutement d'animateurs pour des créneaux horaires si courts sera difficile, il rend aussi la situation du personnel d'animation peu stable.

2. Faire en sorte que tous les élèves profitent de ces activités.

Si les AP sont organisées sur le temps du midi ou bien le soir après la classe, tous les élèves ne vont pas les fréquenter, car elles ne sont pas obligatoires. Il se trouvera alors des familles pour dire qu'elles ne veulent pas payer pour les autres et qui pousseront la municipalité vers une tarification individuelle.

Ces deux premiers points suggèrent que regrouper les AP sur un après-midi est plus approprié. Le personnel d'animation pourrait alors travailler chaque jour avec une classe différente ce qui permettrait aussi de lui offrir un contrat plus stable.

3. Le coût des activités périscolaires doit être pris en charge par la commune, en aucun cas par les familles.

Le coût de la réforme est lié au recrutement d'animateurs qualifiés, au fonctionnement de la cantine si le mercredi est retenu, aux frais de transport des enfants pour se rendre aux activités et au rapatriement vers les centres de loisirs après la classe du mercredi si celui-ci est retenu. On peut réaliser une estimation des besoins en personnel:

Montgeron compte 5 groupes scolaires élémentaires soit 60 classes. Quatre après-midi sont disponibles par semaine, 15 classes (=60/4) devront donc être prises en charge par jour. L'encadrement d'une classe réclame 2 animateurs. 30 animateurs à mi-temps, soit environ 15 postes équivalents temps plein sont donc nécessaires, un chiffre à comparer à 450, le nombre approximatif d'agent communaux à Montgeron. ■

** nous gardons en mémoire les propositions du Pr Montagner sur les temps de l'enfant lors de sa conférence à Montgeron

Un maire frondeur aussi à l'origine des problèmes

Le maire de Montgeron n'a pas livré le fond de sa pensée sur la réforme. Il a affirmé que son avis importait peu, qu'il n'était pas foncièrement contre mais qu'il voulait que cela se fasse dans de bonnes conditions.

Porte parole du groupe UMP au conseil régional d'Ile de France, F. Durovray a accompagné la réduction drastique des effectifs enseignants (-60 000, dont ceux des RASED) pendant le mandat de N. Sarkozy. Les conséquences de ces coupes se font aujourd'hui cruellement ressentir :

Le lycée Rosa Parks était récemment en grève pour cause de dotation horaire insuffisante car il n'y a plus d'enseignants à mettre devant les élèves, les remplacements d'instituteurs malades sont de plus en plus aléatoires.

La suppression de trois heures de cours en 2008 (1 an de scolarité) dans les écoles a participé de toutes ces mesures d'économie budgétaire

soutenue par F. Durovray et sur lesquelles il faudrait rapidement revenir si l'on veut combattre l'échec scolaire.

Le maire nous propose aujourd'hui de combattre derrière lui l'académie pour préparer dans la sérénité l'application du décret mais sans annoncer ce que le budget municipal pourra supporter. Un chèque en blanc aujourd'hui pour entendre dire demain que c'est trop cher ?

Reporter ne fait sens que si la municipalité a vraiment l'intention de faire le choix politique et budgétaire d'AP avec contenu.

Une alternative serait d'appliquer pour un an le planning concerté l'année dernière avec des activités périscolaires de type garderie du soir prolongée. Ce planning avait le mérite de prendre en considération un certain nombre de spécificités

montgeronnaises, notamment la nécessité de deux services à la restauration du midi et donc l'aménagement d'une pause méridienne suffisamment longue. Mais l'académie autorisera-t-elle les années suivantes le regroupement des AP alors que le décret oblige la ville à faire alors une demande dite d'expérimentation ?

L'appel de Durovray aux parents d'élèves n'est pas dénué d'arrière-pensées, du pyromane accompagnant la suppression des heures de cours au pseudo-pompier ferrailant avec l'académie, les parents d'élèves montgeronnais ont de quoi rester perplexes, voire méfiants.

Nous sommes pour le moment certains d'une chose: **nos enfants ont perdu 1 an de scolarité sur le compte d'une austérité budgétaire qui perdure.** ■